

## Charte « LE COIN DES PHOTOGRAPHES 2019»

Le Coin de Photographe est une animation organisée au sein du SALON DE LA PHOTO du 7 au 11 novembre 2019, dont l'objectif est de proposer aux photographes amateurs et professionnels de promouvoir leur talent. Soucieux de présenter des oeuvres originales et accessibles à tous, les photographes participant à l'animation « Le Coin des Photographes », s'engagent à respecter la présente charte dont le contenu est également repris dans les Conditions Générales de Location d'Espace d'Exposition au sein du « Coin des Photographes ».

En acceptant d'exposer ses photos au sein du « Coin des Photographes », l'exposant photographe prend donc les engagements suivants :

- exposer des photos accessibles à tout public et dépourvues de messages politique et religieux.
- être présent durant les 5 jours d'exposition du 7 au 11 novembre 2019
- garantir un accrochage de qualité des photos exposées
- respecter les limites de l'espace réservé

---

Par ailleurs, l'exposant photographe déclare :

- être l'auteur des photos exposées ou avoir été autorisé à les exposer par le titulaire des droits des photos
- avoir respecté la réglementation relative au droit à l'image (notamment avoir l'accord des personnes visibles sur les photos)

***En cas de non-respect de cette charte, l'organisateur se réserve le droit de retirer les photos exposées***